Nations Unies ECE/CES/2015/11



# Conseil économique et social

Distr. générale 31 mars 2015 Français Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante-troisième réunion plénière Genève, 15-17 juin 2015 Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire Résultats des examens approfondis réalisés par le Bureau de la Conférence

# Débat de fond sur la mobilité de la main-d'œuvre et la mondialisation

#### Note établie par Statistics Austria

#### Résumé

La présente note porte sur l'examen approfondi de la question de la mobilité de la main-d'œuvre et de la mondialisation, examen auquel le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a procédé à sa réunion de février 2015. L'objet de ces examens est d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activité et d'aborder des questions d'actualité.

La note résume les activités statistiques internationales se rapportant à la mesure de la mobilité de la main-d'œuvre, recense les enjeux et les difficultés et formule des recommandations concernant des travaux complémentaires.

Les résultats de l'examen sont présentés dans le document ECE/CES/2015/11/Add.1.

GE.15-06901 (F) 200515 210515





## I. Aperçu général

- 1. Pour les producteurs de statistiques, le caractère évolutif de la mobilité de la main-d'œuvre et son aspect dynamique impliquent trois grandes tâches: améliorer la comparabilité des données et la coordination des travaux; faire en sorte que l'information disponible soit mieux accessible; et remédier aux lacunes en matière de données. La réalisation de ces tâches s'avère nécessaire pour répondre de manière adéquate aux besoins de la politique générale et aux réalités économiques en pleine évolution découlant de la mobilité de la main-d'œuvre.
- 2. Un des effets de la mondialisation est que la demande de main-d'œuvre est plus facilement satisfaite par l'offre internationale de services, ce qui implique des formes de mobilité qui se différencient de la classification traditionnelle de la migration de travail. Les services qui entraînent des mouvements transfrontières de travailleurs sont généralement assimilés au mode 4 dans la terminologie de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Dans certains secteurs d'activité, les mouvements transfrontières temporaires de travailleurs vont sans doute remplacer à cet égard les migrations effectives.
- 3. Des données détaillées sur la mobilité de la main-d'œuvre permettraient d'obtenir des indicateurs mieux différenciés de l'apport de main-d'œuvre et de sa productivité dans la comptabilité nationale, ce qui faciliterait l'établissement des statistiques de la balance des paiements. Sur le plan politique, cette information serait essentielle dans le contexte des politiques de l'emploi, de la gestion des flux migratoires et des négociations sur le commerce des services.
- 4. Les systèmes nationaux de statistique ont du mal à produire des informations sur les mouvements de courte durée, particulièrement lorsque travailleurs et employeurs ne résident pas dans le pays concerné. Pour évaluer l'incidence de la mobilité de la main-d'œuvre, il sera souvent indispensable de disposer d'informations provenant de pays partenaires. Il faut donc continuer à harmoniser au niveau international les définitions et les méthodes de mesure de la mobilité de la main-d'œuvre.
- 5. Des améliorations peuvent être opérées en développant l'échange international de données et en se mettant d'accord sur les aspects techniques. Le mécanisme d'échange d'informations sur les statistiques migratoires de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU et la base de données sur les migrations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de même que les efforts entrepris par l'Union européenne pour corriger les asymétries et le manque de concordance des données sur les migrations grâce à des modèles statistiques, offrent des exemples de démarches qui pourraient être adaptées en vue de décrire la mobilité de la main-d'œuvre de courte durée.
- 6. La mobilité de la main-d'œuvre requiert une coordination entre les domaines statistiques et entre les systèmes de collecte de données: actuellement, les statistiques du tourisme constituent une source exceptionnelle concernant les mouvements à court terme, mais les informations détaillées sur les travailleurs font défaut; les statistiques de la population ne prennent pas toujours en compte les mouvements de courte durée ni l'objet des migrations; enfin, les statistiques du marché du travail retracent rarement l'historique des migrations.
- 7. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour produire des statistiques comparables sur les mouvements de travailleurs en situation irrégulière, notamment sur la traite d'êtres humains et sur le travail forcé, ce qui nécessitera probablement des instruments particuliers de collecte de données, ainsi que des classifications coordonnées au

niveau international, à l'image de celles qui sont établies par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

- 8. Dans l'immédiat, les bureaux de statistique devraient participer activement et concrètement aux travaux du groupe de travail de l'OIT sur les migrations de travail, qui doit voir le jour en 2015. Il est essentiel que ces travaux tiennent compte des Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales adoptées par l'ONU en 1998, en prenant en considération tous les travailleurs qui y sont définis comme non migrants.
- 9. De plus, le guide à l'usage des statisticiens qui accompagne le Manuel des statistiques du commerce international des services (MSCIS) de 2010 intègre divers cadres et sources de données. Son achèvement peut offrir une bonne occasion d'engager une initiative à long terme visant à mieux harmoniser les domaines statistiques concernés.

#### **II.** Introduction

- 10. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens (la Conférence) procède périodiquement à un examen approfondi de certains domaines de la statistique dans le but d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activité et de traiter des questions d'actualité. Cet examen porte essentiellement sur des questions stratégiques et fait ressortir les préoccupations des services de statistique, qu'il s'agisse d'aspects théoriques ou de coordination. Le présent document offre une base pour l'examen en résumant les activités statistiques internationales menées dans le domaine choisi, en identifiant les enjeux et les problèmes et en formulant des recommandations sur les mesures de suivi susceptibles d'être prises.
- 11. Ayant auparavant consacré un examen approfondi à l'impact économique de la mondialisation sur la comptabilité nationale, le Bureau de la Conférence a souhaité se pencher aussi sur les aspects sociaux de la mondialisation. C'est pourquoi le thème de la mobilité de la main-d'œuvre et de la mondialisation a été sélectionné comme thème d'un examen approfondi lors de la réunion du Bureau de janvier 2014<sup>1</sup>.

## III. Portée/définition du domaine statistique visé

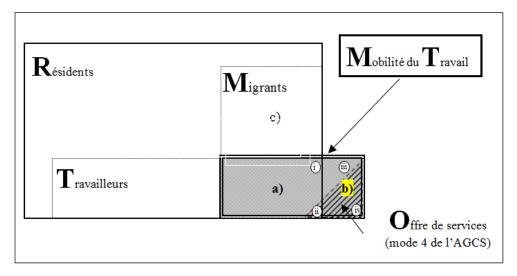
- 12. Le présent examen porte principalement sur la question de savoir si les statistiques du marché du travail (Base de données des activités statistiques internationales, DISA 1.2) sont à même de dresser un tableau complet de la mobilité de la main-d'œuvre faisant apparaître les évolutions survenues à l'échelle mondiale depuis les années 1990.
- 13. Dans le contexte de cet examen, la mobilité de la main-d'œuvre s'entend de tous les mouvements de personnes physiques pour des motifs liés au travail. Le travail est défini comme «toutes les activités effectuées par des personnes [...] afin de produire des biens ou de fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle» (résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, 2013, par. 6). Le présent examen couvre uniquement les

L'examen a bénéficié, en particulier, des informations et commentaires spécifiques d'un certain nombre de pays (Slovaquie et Israël) et d'organisations internationales (Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne, Bureau international du Travail, Organisation de coopération et de développement économiques, Commission économique pour l'Europe de l'ONU, Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce).

mouvements transfrontières en s'intéressant aux travailleurs étrangers, migrants et non migrants.

- 14. On entend ici par mondialisation un processus de transformation de l'économie qui amplifie et accélère la circulation de l'information ainsi que des capitaux, des biens, des services et des personnes à travers les frontières internationales. Elle résulte de l'évolution technologique, politique et économique. Depuis la fin de la guerre froide, deux événements ont joué un rôle déterminant: la création du marché unique européen et la signature de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) dans le cadre du système de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- 15. Le présent examen, qui se rapporte à un large éventail de statistiques, met tout particulièrement l'accent sur le travail non résident sous forme de commerce de services comportant la circulation de personnes par-delà les frontières. Dans l'Union européenne, ce phénomène est généralement appelé «détachement de travailleurs» ou «missions de courte durée». Sa complexité est illustrée par le fait que les chercheurs ont recensé dans la littérature quelque 12 expressions plus ou moins synonymes et ont eux-mêmes proposé une typologie où sont mentionnées 18 dimensions comprenant plus de 45 catégories différentes de missions de courte durée (Green, Baldauf et Owen, 2009). Les statistiques harmonisées sont rares dans ce domaine, et le présent examen s'intéressera de près aux solutions permettant d'améliorer la collaboration internationale.

Figure 1 Schéma du flux de mobilité de la main-d'œuvre



- 16. La figure 1 illustre le lien entre la mobilité de la main-d'œuvre et les définitions de la résidence, de la migration et du travail employées dans les statistiques sociales. Deux grands groupes répondant aux besoins de main-d'œuvre d'un pays sont distingués dans le présent examen:
- a) Les travailleurs migrants. Ce sont des personnes qui ont changé de lieu de résidence habituelle dans un pays en optant pour un autre dans le but d'exercer un emploi. Selon les recommandations en matière de statistiques des migrations internationales de l'ONU de 1998 (par. 36 et 37), une période de séjour d'au moins douze mois définit la migration de longue durée, alors que la migration de courte durée désigne un séjour d'une durée comprise entre trois et douze mois. Les étrangers en voyage d'affaires au sens des recommandations, qui ne sont pas rémunérés dans le pays de destination, sont considérés comme non migrants;

b) Les travailleurs étrangers non migrants. Ce sont des non-résidents qui ont franchi les frontières pour des motifs liés au travail. Il s'agit soit de travailleurs frontaliers, soit de travailleurs dont la durée du séjour n'excède pas trois mois (travailleurs saisonniers ou agricoles), soit d'étrangers en voyage d'affaires qui sont rémunérés depuis le pays d'origine (par exemple les travailleurs détachés);

Un troisième groupe de personnes n'entre pas dans le cadre du présent examen:

- c) Les migrants qui ne travaillent pas. Il s'agit de personnes qui ont migré pour des raisons autres que le travail (personnes à charge, réfugiés, étudiants, etc.). Tout flux de migrants ne travaillant pas peut s'ajouter par la suite à l'effectif des travailleurs migrants, mais ils ne sont pas directement liés à la mobilité de la main-d'œuvre.
- 17. La forme triangulaire contenue dans la figure 1 illustre également la mobilité de la main-d'œuvre faisant intervenir des fournisseurs de services non résidents. Cette catégorie recoupe la définition de la résidence habituelle employée dans les statistiques de la population. Dans la terminologie de l'AGCS (art. 1, par. 2, al. d), le «mode 4» fait référence à la fourniture de services par l'intermédiaire de la présence de personnes physiques. Il peut s'agir de personnes détachées temporairement à l'étranger (par exemple comme consultants, travailleurs intérimaires ou prestataires de services indépendants). Même si un tel arrangement est généralement de courte durée, il n'implique aucune durée de séjour particulière. Si le mode 4 suppose une mobilité internationale des travailleurs, l'annexe sur le mouvement des personnes physiques de l'AGCS spécifie que «l'Accord ne s'appliquera pas aux mesures affectant les personnes physiques qui cherchent à accéder au marché du travail d'un Membre, ni aux mesures concernant la citoyenneté, la résidence ou l'emploi à titre permanent».
- 18. Le fait de combiner la résidence habituelle des personnes et la résidence des entreprises produit quatre groupes différents:
  - a) Les travailleurs migrants qui ont une relation de travail avec:
  - i) Une entreprise résidente (migration de travail permanente, par exemple);
  - ii) Un fournisseur de service non résident (détachement de longue durée, par exemple);
  - b) Les travailleurs étrangers non migrants qui ont une relation de travail avec:
  - iii) Une entreprise résidente (travailleurs saisonniers ou frontaliers, par exemple);
  - iv) Un fournisseur de services non résident (détachements de courte durée, par exemple).
- 19. La comptabilité nationale limite l'apport de main-d'œuvre étrangère au seul travail pour le compte d'unités productrices résidentes (les groupes i) et iii) ci-dessus). Les statistiques de la balance des paiements distinguent les mêmes groupes en déterminant si le travail repose sur un contrat d'embauche ou sur un contrat de louage de services. Ce dernier se caractérise par des paiements en contrepartie d'un résultat précis sans contrôle de la méthode, tandis que des relations d'employeur à employé impliquent une rémunération au temps de travail assortie d'un contrôle sur la méthode de travail. Le guide intitulé *Guide on the Impact of Globalisation on National Accounts* (Effets de la mondialisation sur les comptes nationaux) (Conférence des statisticiens européens, 2011, par. 10.32) considère les définitions utilisées dans le Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et dans la sixième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP6) comme compatibles avec les statistiques de la population.

- 20. Le Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 (MSCIS 2010, par. 2.79) intègre les recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, le SCN de 2008 et le MBP6, de même que la définition des personnes qui effectuent des voyages d'affaires contenue dans les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme (RIST 2008). La classification intégrée est présentée dans l'annexe 1. Le MSCIS fait une distinction supplémentaire au sein du groupe iv):
- a) Fournisseurs de services contractuels, qui sont soit des salariés d'un fournisseur de services étranger, soit des travailleurs indépendants;
- b) Les personnes détachées au sein des sociétés travaillant pour un fournisseur de services non résident qui a une présence commerciale à l'étranger<sup>2</sup>;
- c) Agents commerciaux/personnes chargées d'établir une présence commerciale.
- 21. En raison des répercussions économiques, sociales et culturelles de la mobilité de la main-d'œuvre, la connaissance de tels phénomènes est essentielle tant pour le débat politique sur la gestion des migrations que pour les négociations sur le commerce des services. La mobilité de la main-d'œuvre a, par exemple, des incidences sur les domaines suivants:
- a) Les conditions de travail (les salaires et la protection sociale des travailleurs mobiles);
- b) La fiscalité et les cotisations sociales (par exemple, la part du revenu imposable);
- c) Les relations entre employeurs et salariés (normes de travail, formation qualifiante, négociations professionnelles, etc.);
- d) L'immigration clandestine (par exemple, la traite d'êtres humains et le travail forcé de migrants);
  - e) La production (par exemple, le volume et la productivité);
  - f) Le développement (envois de fonds, chômage, etc.);
- g) La taille et la structure de la population (âge, qualifications, appartenance ethnique, etc.);
- h) La «fuite des cerveaux»/l'importation de compétences et de potentiel humain;
- i) La demande d'infrastructures (par exemple dans les domaines de la santé, du logement et de l'éducation);
  - j) La formation de communautés transnationales et de diasporas.
- 22. Même si le présent examen porte essentiellement sur les statistiques sociales, on sait que la mobilité de la main-d'œuvre a des incidences importantes sur les statistiques des entreprises et du tourisme, ainsi que sur les comptes nationaux, en particulier en ce qui concerne les statistiques de la balance des paiements et les statistiques du commerce des services. La coordination et l'harmonisation entre ces domaines de la statistique semblent donc primordiales pour l'établissement des statistiques du commerce des services.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le MSCIS 2010 comprend également les salariés étrangers directement recrutés par les sociétés établies à l'étranger, tout en admettant que ces personnes peuvent aussi être considérées comme des travailleurs migrants.

# IV. Aperçu des activités statistiques internationales dans le domaine considéré

23. On dit parfois que les activités statistiques concernant la mobilité de la main-d'œuvre pâtissent d'un «biais démographique», l'attention étant centrée sur les migrations permanentes, tandis que la situation des travailleurs étrangers non migrants tend à être laissée de côté. Compte tenu du nombre et de la diversité des activités statistiques, il semble utile de faire la distinction entre celles qui sont centrées sur les migrations et celles qui privilégient le marché du travail. Il est évident que les activités se chevauchent, et que les institutions s'y engagent de façon parallèle. Le résumé général ci-après est complété par une présentation plus détaillée des activités menées au niveau international, que l'on trouvera à l'annexe 2.

#### A. Activités centrées sur les migrations

- 24. L'importance que les données sur la mobilité de la main-d'œuvre revêtent pour l'ONU est illustrée dans une récente déclaration adoptée en 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'issue d'un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Dans la Déclaration, l'Assemblée générale souligne la nécessité de disposer de données statistiques fiables sur les migrations internationales, y compris, chaque fois que possible, sur la contribution des migrants au développement, tant des pays d'origine que des pays de destination; ces données devraient faciliter la formulation de politiques fondées sur les faits ainsi que la prise de décisions dans tous les domaines pertinents du développement durable.
- 25. Dès 2006, un Groupe mondial sur la migration<sup>3</sup> avait été créé par le Secrétaire général de l'ONU en tant que groupe interinstitutions de haut niveau émanant d'organismes qui mènent des activités liées aux migrations. Le travail du groupe consiste principalement à coordonner des activités autres que statistiques, y compris les contributions à un Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)<sup>4</sup>, mais ses membres participent activement à l'élaboration et à l'actualisation de données statistiques sur les migrations qui intéressent la mobilité de la main-d'œuvre. Le Bureau international du Travail (BIT) a présidé le FMMD en 2014.
- 26. Chaque année, la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales (DAES) organise une réunion annuelle de coordination des activités statistiques internationales relatives aux migrations pour permettre aux commissions régionales de l'ONU et à de nombreuses autres institutions de se concerter en vue de rassembler ou d'analyser des données sur les migrations à l'échelle mondiale. La Banque mondiale a établi un partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD). La Conférence des statisticiens européens a créé un groupe directeur chargé de définir un programme de travail concret concernant les statistiques des migrations, portant sur les définitions, l'échange de données et les questionnaires d'enquête. De plus, la CEE et Eurostat organisent tous les six mois des réunions d'experts sur les statistiques migratoires, dans le but de résoudre les problèmes méthodologiques posés par la mesure des migrations.
- 27. Dans la majorité des cas, ces activités mettent l'accent sur l'aspect démographique et s'appuient sur les recommandations du DAES relatives aux statistiques des migrations internationales (RSIM 1998). Dans le cas précis de l'Union européenne, le règlement relatif

<sup>3</sup> http://www.globalmigrationgroup.org.

<sup>4</sup> http://www.gfmd.org.

aux statistiques sur la migration en vigueur depuis 2008 constitue le cadre général d'orientation. Dans le domaine particulier de la traite d'êtres humains, l'OIM a établi et actualise régulièrement un cadre de référence des statistiques sur les victimes de la traite. Les statistiques relatives aux travailleurs migrants sont complétées par des données normalisées du HCR concernant la population relevant de sa compétence (qui comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile)<sup>5</sup>.

28. D'autres activités internationales visent à harmoniser les données existantes. Par exemple, la CEE a créé un mécanisme d'échange d'informations sur les statistiques migratoires pour la région de la Communauté d'États indépendants (CEI). L'OCDE ou la Division de la population de l'ONU administrent des bases de données comparables. L'accès partagé aux données pourrait permettre un rapprochement des méthodes. Dans une autre démarche, Eurostat a travaillé à l'élaboration d'une méthode basée sur la modélisation des flux migratoires.

#### B. Activités centrées sur le travail

- 29. Bon nombre d'institutions internationales publient régulièrement des études sur la mobilité de la main-d'œuvre. En Europe, c'est notamment le cas de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, de la Direction générale chargée de l'emploi, des affaires sociales, de la formation professionnelle et de la mobilité de la main-d'œuvre de la Commission européenne, de l'OIT et de l'OCDE.
- 30. Les statistiques expressément consacrées à la mobilité de la main-d'œuvre dans le contexte du commerce des services sont rares et leur production ne fait pas encore partie des activités de routine. Ce thème a été traité dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, qui a réuni sept institutions à l'occasion de plusieurs séries de consultations menées à l'échelon mondial, qui ont abouti à l'élaboration d'un Manuel des statistiques du commerce international des services (MSCIS 2010). L'assistance technique et l'élaboration d'un guide à l'intention des statisticiens font encore l'objet de travaux, qui portent notamment sur les sources potentielles existantes telles que les recensements et les enquêtes sur les ménages ou les voyages. L'OCDE et l'OMC ont joué un rôle moteur dans ce domaine, l'OMC ayant plus particulièrement contribué aux faits nouveaux intéressant la circulation transfrontière des personnes<sup>6</sup>.
- 31. Les cadres conçus à l'origine pour les statistiques des migrations privilégient les migrations permanentes, c'est-à-dire celles qui s'accompagnent nécessairement d'un changement du lieu de résidence habituelle. En théorie, la définition couvre aussi les migrations de courte durée (de trois à douze mois), mais en pratique, le champ se limite souvent aux migrations d'au moins douze mois. Les activités internationales concernant la mobilité de la main-d'œuvre doivent donc fréquemment déborder le cadre des classifications utilisées pour les statistiques de la population. Par exemple, pour définir la mobilité de la main-d'œuvre, le MSCIS intègre les classifications utilisées aux fins des statistiques des migrations et du tourisme, qui comprennent l'ensemble des mouvements transfrontières, y compris les voyages d'affaires (voir l'annexe 1).

http://www.unhcr.org/pages/4a013eb06.html.

<sup>6</sup> L'Équipe spéciale était également composée d'Eurostat, du Fonds monétaire international (FMI), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Division de la statistique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

- 32. Il est manifestement nécessaire de disposer d'une classification internationale de la mobilité de la main-d'œuvre couvrant les mouvements de courte durée (moins de trois mois). La définition retenue par l'OIT dans la Convention sur les travailleurs migrants de 1975 exclut par exemple tous les travailleurs étrangers non migrants. Durant les années 1990, l'OIT en a étendu le champ d'application à toute personne «qui se déplace par-delà les frontières en vue d'occuper un emploi», ce qui inclut en particulier les travailleurs saisonniers. Elle ne cesse depuis lors de mettre l'accent sur l'importance croissante de la mobilité temporaire de la main-d'œuvre, par comparaison avec la mobilité permanente.
- 33. La Conférence internationale des statisticiens du travail de 2013 a adopté une résolution appelant à la création d'un groupe de travail chargé de définir des normes internationales relatives aux migrations de travail et à la mobilité de la main-d'œuvre. Les difficultés budgétaires et le manque de capacités ont ralenti les travaux préparatoires, mais le groupe de travail devrait voir le jour au début de 2015. Entre-temps, le personnel de l'OIT a entrepris de faire le point sur les sources, les institutions et les méthodes.
- 34. Les institutions internationales ont également reconnu qu'il fallait améliorer la mesure de la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui consiste, notamment, à améliorer la couverture des migrations de travail non permanentes. L'OCDE gère par exemple une base de données sur les flux migratoires fondée sur les autorisations de séjour. Ces données sont recueillies à partir des statistiques existantes communiquées par un réseau de correspondants nationaux, puis sont étoffées au fil du temps.
- 35. Dans le contexte de la promotion d'un travail décent, l'OIT contribue à améliorer la portée des statistiques relatives à la mobilité de la main-d'œuvre en situation irrégulière. Ainsi, de nouvelles méthodes de représentation des populations mouvantes ont été présentées, de même que leur application au travail des enfants.
- 36. Une des initiatives récentes concerne la coordination transfrontière de la protection sociale, encouragée par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS). Au sein de l'Union européenne, les données administratives issues de cette coordination internationale de la sécurité sociale représentent la principale source de statistiques pour observer les détachements de travailleurs.

## V. Pratiques des pays

- 37. L'étude préliminaire et les consultations avec les organisations internationales au sujet des pratiques des différents pays ont montré qu'aucun pays n'avait pu établir des statistiques exhaustives de la mobilité de la main-d'œuvre.
- 38. En particulier, la mobilité de la main-d'œuvre en situation irrégulière, qui concerne les mouvements non signalés de personnes sans titre de séjour ainsi que le travail non déclaré, y compris la traite d'êtres humains, reste difficile à évaluer.
- 39. Les migrations de longue durée semblent mieux prises en compte dans le pays de destination, où elles sont souvent soumises au contrôle des flux migratoires. En revanche, les mouvements migratoires temporaires de courte durée, ou de caractère saisonnier, sont plutôt enregistrés dans le pays d'origine, par exemple par des enquêtes qui comportent des questions sur l'expérience professionnelle antérieure à l'étranger, les données sur l'assurance sociale ou les enquêtes sur les entreprises. Les pays d'accueil devront donc peut-être compiler des données provenant de sources extérieures à leur territoire, principalement de pays voisins.

- 40. Dans le Guide sur les effets de la mondialisation sur les comptes nationaux<sup>7</sup>, plusieurs pays (Allemagne, Israël, Moldova, République tchèque et Ukraine) ont présenté leurs expériences respectives concernant la mesure du travail effectué par la main-d'œuvre non résidente. Israël compte désormais sur de futures améliorations qui pourraient être introduites à partir d'une enquête annuelle auprès des entreprises portant sur les exportations et les importations de services. L'enquête comportera des questions qui ont trait à la fourniture de services relevant du mode 4. En outre, Israël collecte des données administratives sur les agences d'intérim qui organisent une bonne partie de l'apport de travailleurs titulaires de permis de travail.
- 41. Un grand nombre de pays ont présenté leurs expériences lors du séminaire sur les statistiques des migrations, qui s'est tenu dans le cadre de la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens d'avril 2014<sup>8</sup>. Dans leurs exposés, l'Ukraine<sup>9</sup> et la Communauté d'États indépendants<sup>10</sup> ont accordé une attention particulière aux migrations de travail. Leurs deux communications ont recommandé une meilleure coordination internationale en vue d'élaborer une classification commune de la mobilité de la main-d'œuvre dans les systèmes statistiques et d'un échange international de données dans le cadre de statistiques miroirs.
- 42. On trouvera à l'annexe 3 une présentation plus détaillée des statistiques disponibles pour l'Autriche et la Slovaquie. Les enquêtes sur les voyages d'affaires dans ces deux pays font d'ores et déjà apparaître un grand nombre d'activités économiques à l'étranger. Toutefois, ces sources ne sont pas suffisamment précises en ce qui concerne la nature de la mobilité de la main-d'œuvre associée à ces activités. Selon les données des registres, environ un tiers des migrations vers l'Autriche sont de courte durée (entre trois et douze mois). La mobilité de la main-d'œuvre reste donc en grande partie indécelable si l'on s'en tient uniquement au changement du lieu de résidence permanente. Dans la pratique, il peut être difficile de prendre en compte cette population dans le cadre de l'enquête sur la population active, qui est généralement la principale source de statistiques harmonisées sur le travail de la population résidente.
- 43. Le module harmonisé de l'enquête sur la population active de 2014 en Autriche comportait des questions sur les postes occupés précédemment à l'étranger. Toutefois, il se peut que les échantillons soient trop restreints pour obtenir des données fiables sur les conditions de vie et de travail de tous les travailleurs transfrontaliers dans des pays voisins tels que l'Autriche et la Slovaquie. D'autres sources existent à l'échelle nationale dans ces pays, mais elles ne sont pas suffisamment harmonisées pour pouvoir produire des statistiques spécifiques sur la mobilité de la main-d'œuvre. En particulier, le cas des travailleurs indépendants ou des salariés des sociétés étrangères reste largement hors de portée des statistiques autrichiennes sur la population, qui reposent sur l'enregistrement du statut de résident ou de l'emploi. Des stratégies particulières sont actuellement à l'étude en ce qui concerne les statistiques sur le transport de voyageurs en Slovaquie et la collecte de données sur les entrées et les sorties de travailleurs intérimaires en Autriche.
- 44. Une étude sur les migrations de travail en Autriche, établie par le correspondant autrichien du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) de l'OCDE, a présenté quelques éléments d'information provenant des données administratives relatives

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Guide\_on\_Impact\_of\_globalization on national accounts web .pdf.

<sup>8</sup> http://www.unece.org/stats/documents/2014.04.ces.html.

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2014/ECE\_CES\_2014\_46-CISSTAT\_Labour\_migration\_in\_CIS\_region.pdf.

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2014/ECE\_CES\_2014\_42-Ukraine\_-\_Labour\_migration.pdf.

à certains permis accordés à la main-d'œuvre non résidente. L'auteur de l'étude a conclu que les sociétés autrichiennes avaient de plus en plus tendance à se fournir en main-d'œuvre à l'étranger dans un souci de flexibilité et que le détachement temporaire de travailleurs pouvait devenir la stratégie privilégiée, de préférence à l'immigration permanente, politiquement controversée.

## VI. Incidence des crises sur la statistique

- 45. Il faut s'attendre à ce que l'adaptation des capacités statistiques à de nouvelles demandes telles que la mobilité de la main-d'œuvre soit freinée en période d'austérité. Le budget de l'OIT a par exemple été réduit de 10 %, ce qui n'a pas été sans conséquences sur le plan du recrutement de personnel et qui a ralenti, du même coup, la mise en place d'un groupe de travail sur les migrations de travail. Si l'examen a mis en évidence de remarquables efforts de collaboration internationale dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre et du commerce des services, il ne semble pas que des investissements appréciables aient été réalisés dans le but d'améliorer la collecte des données pertinentes. Or la mobilité de la main-d'œuvre a des incidences potentielles sur les fondements de la fiscalité du travail et des cotisations sociales, et son évolution revêt donc un intérêt crucial pour toutes les institutions gouvernementales, y compris pour les services nationaux de statistique.
- 46. Dans une allocution prononcée en 2014 à l'Institut universitaire européen<sup>11</sup>, le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion a expliqué que le nombre de travailleurs extraeuropéens avait sensiblement diminué depuis la crise, mais qu'il convenait de distinguer deux phases dans l'évolution des flux de mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'Union européenne. En 2009 et 2010, une baisse liée au net recul de la demande de main-d'œuvre a été observée. Dans un deuxième temps, entre 2011 et 2012, la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'Union européenne semble s'être redressée en raison des déséquilibres croissants sur les marchés européens du travail. Les départs ont été particulièrement marqués dans les États membres où le chômage était élevé. En 2011 et 2012, c'est en Grèce, en Espagne, en Irlande, en Hongrie et en Lettonie que l'exode de main-d'œuvre a le plus augmenté. Les pays dont le marché du travail a mieux résisté, l'Allemagne et l'Autriche par exemple, ont enregistré un afflux croissant de main-d'œuvre. Selon le Commissaire européen, de nouvelles pressions propices aux départs de main-d'œuvre ont relancé la mobilité Sud-Nord, tandis que la mobilité Est-Ouest de la main-d'œuvre a conservé une place prédominante dans l'UE depuis les adhésions de 2004 et 2007.
- 47. Le travail temporaire semble particulièrement sensible à la crise économique et au redressement de l'activité. Selon la Confédération internationale des agences d'emploi privées (CIETT), le nombre d'heures de travail effectuées par des travailleurs temporaires était inversement corrélé au taux de chômage<sup>12</sup>: la baisse de la demande de main-d'œuvre a d'abord engendré une réduction du travail temporaire, alors que la relance de l'activité s'est traduite pendant plusieurs mois par une augmentation des heures de travail temporaire avant que la situation globale de l'emploi se redresse. Même si l'on ne dispose pas actuellement d'informations harmonisées concernant les mouvements transfrontières de travailleurs temporaires, une telle évolution laisse entrevoir un lien particulièrement fort et direct entre la crise économique et la mobilité internationale de la main-d'œuvre.

<sup>11</sup> http://europa.eu/rapid/press-release\_SPEECH-14-491\_en.htm.

http://www.ciett.org/fileadmin/templates/ciett/docs/Stats/Ciett\_EC\_Report\_2013\_Final\_web.pdf.

## VII. Enjeux et problèmes

- 48. Les statistiques relatives à la mobilité de la main-d'œuvre proviennent de plusieurs systèmes de production de statistiques. Elles contribuent aussi à satisfaire et à faire concorder des besoins d'information différents, voire contradictoires. Ce sont les besoins, notamment, des décideurs, des administrateurs de programmes, mais aussi des travailleurs sociaux qui ont des contacts individuels fréquents avec les travailleurs migrants. Les travailleurs sociaux doivent avoir accès aux données administratives individuelles ou produire de telles données, alors que les décisions stratégiques se fondent sur des agrégats et des analyses. Il faut donc en priorité:
- a) Identifier les indicateurs spécifiques dont ont besoin les parties prenantes et faire connaître à celles-ci les sources existantes;
- b) Convenir d'une classification, de définitions et d'un système de mesure cohérents au niveau international;
- c) Recenser les lacunes dans la couverture statistique de la mobilité de la main-d'œuvre;
  - d) Améliorer les connaissances et l'information sur la population concernée.

#### A. Analyses et indicateurs dont les utilisateurs ont besoin

- 49. Vu le manque de données statistiques fiables, d'importantes incertitudes persistent quant à l'ampleur et à la nature de la mobilité de la main-d'œuvre et des transformations qu'elle suscite. Des observations ethnographiques empiriques ont mis en évidence les dimensions potentielles du détachement transnational de travailleurs dans le secteur de la construction. Par exemple, sur le chantier des nouveaux locaux de la Banque centrale européenne (BCE), seuls 25 ouvriers sur 1 000 présents en mai 2012 étaient employés par un des principaux prestataires de la BCE (Wagner et Lillie, 2014). Les autres avaient été recrutés par une vingtaine de sous-traitants transnationaux, qui détachaient des travailleurs depuis l'étranger. L'auteur a souligné les conséquences négatives de pratiques aussi sytématiques de sous-traitance et de détachement sur l'organisation du travail, les négociations employeurs-employés et les régimes de formation de personnel qualifié.
- 50. La mobilité de la main-d'œuvre a tendance à se concentrer dans certaines branches d'activité. Dans le secteur de la construction par exemple, dont les produits immobiles et fixes sont obtenus à l'aide de techniques de production mobiles, ce sont les travailleurs qui se déplacent plutôt que les produits. À l'image des transports, ce secteur se caractérise donc par la grande mobilité de la main-d'œuvre qu'il emploie. De fait, les données sur les documents individuels de sécurité sociale collectés pour 14 États membres de l'Union européenne montrent que 40 % des travailleurs détachés sont employés dans le bâtiment. Cela étant, le recensement autrichien de 2011 basé sur les registres a par exemple révélé que près d'un tiers des travailleurs enregistrés ayant leur résidence principale à l'étranger travaillaient dans la section S (Autres activités de services) ou dans la section I (Activités d'hébergement et de restauration) de la classification des activités économiques (NACE/CITI). Ces travailleurs frontaliers représentent près de 12 % et de 5 % de la main-d'œuvre employée dans ces secteurs, respectivement.
- 51. L'impact économique et social de la mobilité internationale de la main-d'œuvre et son incidence sur le marché du travail ne pourraient être évalués que si l'on connaissait les caractéristiques spécifiques des emplois pour toutes les catégories concernées par ce phénomène. L'évaluation pourrait porter, par exemple, sur le statut professionnel, le type de logement, la sécurité sociale, la situation familiale (famille séparée ou non), le métier,

la rémunération et le secteur d'activité. En particulier, les parties concernées par les normes du travail, telles que les syndicats ou les pouvoirs publics, auraient tout intérêt à disposer d'indicateurs fiables d'un travail décent.

- 52. Pour informer les utilisateurs de l'incidence macroéconomique de la mobilité de la main-d'œuvre, il faudra peut-être modifier le cadre de la comptabilité nationale. Une proposition dans ce sens avait été formulée dans le Guide sur les effets de la mondialisation sur les comptes nationaux. Traditionnellement, la main-d'œuvre résidente et la main-d'œuvre non résidente sont regroupées dans le compte de production. Par ailleurs, les dépenses des ménages des travailleurs non résidents ne sont pas séparées de celles des touristes. En conséquence, l'analyse des comptes nationaux serait plus pertinente si la classification de l'apport de main-d'œuvre était assortie d'un compte travail ou d'un compte satellite. Les indicateurs en question comprendraient les personnes ayant un emploi, les heures de travail effectuées, la rémunération des salariés et le revenu mixte par secteur d'activité.
- 53. Les négociateurs de l'AGCS et les décideurs du secteur du commerce des services ont besoin de statistiques détaillées et comparables au niveau international sur l'offre de services par mode. L'offre de services dits de mode 4 est la plus pertinente pour évaluer la mobilité de la main-d'œuvre, car elle fait référence aux services qui requièrent la présence de personnes physiques telles que les consultants ou les travailleurs du bâtiment. Les engagements commerciaux des pays sont déterminés non en fonction de la valeur des échanges, mais sur la base du nombre des personnes qui franchissent les frontières. Les mêmes chiffres peuvent se révéler utiles pour surveiller le phénomène de mobilité et pour le règlement d'éventuels différends. Les indicateurs à calculer en priorité concerneraient l'importance numérique des flux de personnes liés à des services précis ou, à défaut, à des secteurs d'activité, et feraient mention des pays d'origine et de destination. La ventilation la plus pertinente consisterait à distinguer les travailleurs indépendants et les employés de prestataires de services sous-traitants.
- 54. L'image de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en pleine mutation sera incomplète si elle ne prend pas en considération les mouvements illégaux et non enregistrés de personnes, la traite d'êtres humains et ses conséquences pour les personnes et pour les pays d'origine et les pays d'accueil concernés.
- 55. Actuellement, aucune source ne permet d'obtenir une couverture aussi exhaustive. Pour établir des indicateurs à partir des sources existantes, il faut intégrer des données provenant, en gros, des recensements de population, des enquêtes sur les ménages, des enquêtes sur les entreprises et de sources administratives.

#### B. Harmonisation et définitions

- 56. L'intégration des sources visant à établir des indicateurs est fonction de l'existence de normes et de définitions harmonisées pour éviter les doubles emplois et obtenir des informations complètes. Or, à l'heure actuelle, la mobilité de la main-d'œuvre ne fait l'objet d'aucun cadre se prêtant à une classification exhaustive. En tout état de cause, un tel cadre devrait intégrer les travailleurs étrangers migrants et non migrants tels que les travailleurs frontaliers ou les travailleurs détachés au titre de contrats à durée déterminée. Les échanges entre statisticiens sont de surcroît compliqués par les différences de terminologie entre statistiques du commerce, statistiques du tourisme et statistiques sociales. Des définitions intéressant la mobilité de la main-d'œuvre figurent notamment dans les cadres statistiques ci-après:
- a) La première version révisée des Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales définit la résidence habituelle et la migration, et elle classe les voyageurs d'affaires dans la catégorie des non-migrants;

- b) Les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme définissent des catégories de voyageurs transfrontières, y compris la classification «Affaires et motifs professionnels» (sans relation employeur-employé dans le pays de destination);
- c) La treizième Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté une résolution révisée sur la définition du travail (et des personnes en recherche d'emploi) qui s'appliquera indistinctement aux migrants pour des raisons de travail et aux personnes en voyage d'affaires;
- d) Le SCN 2008 concorde avec les définitions de l'OIT et apporte des précisions concernant l'apport de main-d'œuvre, la population résidente et les unités productrices résidentes;
- e) Le MBP6 classe les paiements en définissant les contrats de fourniture de service et les contrats d'embauche;
- f) Le MSCIS tente d'intégrer les définitions pertinentes dans le but d'obtenir une définition d'indicateurs supplémentaires sur le mode 4. Toutefois, son objet principal étant le commerce des services, il exclut les migrations.

#### C. Lacunes constatées dans le contenu des sources de données existantes

- 57. Le règlement de l'Union européenne sur les statistiques de la population a largement contribué à une prise en compte satisfaisante des migrations permanentes (ou de longue durée). Cependant, l'accent mis sur une durée de séjour minimale de douze mois entraîne un «biais démographique» des statistiques des migrations de travail, qui se traduit par une sous-estimation importante des migrations de courte durée et de la mobilité de la main-d'œuvre non migrante.
- 58. Des sources administratives telles que les autorisations de travail ou de séjour, ou les programmes spéciaux concernant les travailleurs temporaires ou saisonniers, permettent d'enregistrer rapidement les apports extérieurs de main-d'œuvre. Cependant, ces sources servent souvent les intérêts des politiques nationales en matière de migrations et ne sont pas nécessairement harmonisées avec les systèmes statistiques<sup>13</sup>.
- 59. Les enquêtes sur les ménages couvrent la population résidente. Dans la pratique, il est difficile d'y inclure les migrants qui séjournent dans le pays pour une période inférieure à un an. Cela tient principalement aux cadres d'échantillonnage et aux obstacles d'ordre linguistique que posent les questionnaires et auxquels se heurtent les enquêteurs lors des entretiens. De même, le degré de couverture des migrants en situation irrégulière est variable. Beaucoup de pays s'appuient encore sur les cadres d'échantillonnage utilisés pour les recensements, mais certains obtiennent leurs échantillons à partir des registres de population. Les migrants en situation irrégulière ne seront alors inclus dans ces échantillons que dans la mesure où ils figurent dans les registres de population. Toutefois, la couverture des registres varie d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, les estimations de la population de migrants en situation irrégulière sont fondées sur la différence entre les données de l'enquête sur la population, qui est conçue pour intégrer les migrants en situation irrégulière, et le dénombrement ou les projections démographiques de la population née à

De même, les réseaux sociaux ou les données dites «massives» qui enregistrent très rapidement des traces de la mobilité géographique de courte durée (du travail) pourraient devenir des sources de statistiques pertinentes à l'avenir. Voir par exemple un article récent paru dans la revue de l'OIM intitulée *Migration Policy Practice*: http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/migration-policy-and-research/migration-policy-1/migration-policy-practice/issues/april-june-2014/can-big-data-help-us-achieve-a-m.html.

l'étranger<sup>14</sup>. Cette population, estimée à 12 millions de personnes, est relativement importante aux États-Unis. Cependant, dans la plupart des pays, les enquêtes qui assurent une bonne couverture de la mobilité de la main-d'œuvre ne reposent pas sur des échantillons suffisants pour fournir des estimations fiables de populations peu nombreuses. Faute de stratégies d'échantillonnage spécifiques, des phénomènes tels que la traite illicite d'êtres humains ne seront que rarement pris en compte dans l'évaluation de la mobilité de la main-d'œuvre<sup>15</sup>.

60. Compte tenu de la complexité des relations employeur-employés découlant, en particulier, de la mobilité des services liés à des mouvements transfrontières de personnes, il est difficile de déterminer le nombre exact d'étrangers et d'heures travaillées. Il se peut que la mobilité liée au commerce des services échappe systématiquement à la mesure statistique dans le pays d'accueil dans les cas où les intéressés, tout comme l'employeur, résident dans le pays d'origine. C'est pourquoi il apparaît indispensable d'élaborer une stratégie de statistiques miroirs, en particulier entre pays voisins. Jusqu'à présent, la coordination des statistiques de la mobilité de la main-d'œuvre semble être entravée par des problèmes de comparabilité, découlant du manque de concordance des définitions et des mesures d'un pays à l'autre, mais aussi des pratiques adoptées dans les domaines de la statistique. Cela engendre par conséquent des asymétries qui peuvent amener à douter de l'utilité des données provenant de pays et de domaines statistiques différents.

# D. Lacunes en matière d'information sur les parcours migratoires et la situation socioéconomique

- 61. La couverture des données sur les migrations s'est, semble-t-il, améliorée au cours des dernières décennies écoulées. Dans l'optique des statistiques de la mobilité de la main-d'œuvre, il serait primordial de pouvoir également identifier le groupe pertinent des travailleurs migrants. Pourtant, les sources de données existantes concernant les migrations ne fournissent pas toujours des informations harmonisées sur le motif de la migration (ni sur les modes de migration circulaire), d'où la difficulté qu'il y a à faire la distinction entre la mobilité de la main-d'œuvre et les autres formes de migration.
- 62. Cela étant, des données socioéconomiques telles que les enquêtes sur la population active ont été améliorées grâce à l'enregistrement systématique des données sur le pays de naissance, mais elles ne permettent pas toujours de retracer les parcours migratoires, c'est-à-dire d'obtenir des informations sur la date et les motifs du déplacement d'une personne d'un lieu à un autre. Des exemples d'améliorations possibles sont les modules de 2008 et de 2014 de l'Enquête européenne sur les forces de travail, de même que les suppléments spéciaux aux enquêtes sur la population active réalisées en Ukraine, en Moldova ou en Arménie, qui reprenaient certaines des questions tirées du module sur les migrations de travail de l'OIT.

http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/unauthorized-migrants-in-the-united-states\_110780068151.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\_norm/--declaration/documents/publication/wcms\_182096.pdf.

#### VIII. Conclusions et recommandations

#### A. Conclusions

- 63. L'examen a montré que de vastes activités étaient en cours s'agissant des statistiques migratoires et de la gestion des migrations, y compris certains aspects de la mobilité de la main-d'œuvre. Cependant, si le champ de ces activités devait se cantonner aux migrations permanentes, la mobilité de la main-d'œuvre resterait impossible à évaluer pleinement. De toute évidence, les systèmes statistiques ne sont pas encore tout à fait adaptés aux nécessités nouvelles, que ce soit au niveau des définitions ou en ce qui concerne la collecte de données harmonisées. Un effort de coordination non négligeable s'avère nécessaire. Outre qu'il requiert un échange de renseignements sur les pratiques des pays au-delà de la région de la CEE, il passe également par une meilleure harmonisation des domaines de la statistique à l'échelon national.
- 64. Vu la nécessité d'une harmonisation mise en évidence dans l'examen, il faudrait encourager les offices nationaux de statistique à participer activement et à apporter leur concours au groupe de travail de l'OIT sur les migrations de travail, qui doit voir le jour en 2015. Il est essentiel qu'il prenne en considération les Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, adoptées par l'ONU en 1998, tout en prenant en compte tous les travailleurs considérés comme non migrants dans lesdites recommandations.
- 65. Il sera utile de faire connaître aussi largement que possible le guide à l'intention des statisticiens qui accompagne le MSCIS 2010, notamment auprès des producteurs de statistiques sociales et de statistiques du tourisme. Ce guide met à profit divers cadres de référence et précise la nature des données requises aux fins des statistiques du commerce des services. Il vise expressément à tirer le meilleur parti des données existantes et préconise la mise en place de dispositifs institutionnels de coordination et d'échange de séries de données. Outre les ministères du travail et des affaires sociales, les services de l'emploi et les organismes de sécurité sociale, des organisations telles que l'OMC et les banques centrales peuvent être considérées comme des partenaires naturels en vue d'une meilleure harmonisation des domaines de la statistique concernés.
- 66. Il y aurait moyen de favoriser les échanges internationaux de données et un accord sur les aspects techniques en adaptant les initiatives existantes, telles que le mécanisme d'échange d'informations sur les statistiques migratoires de la CEE ou la base de données de l'OCDE sur les migrations, de telle sorte qu'elles prennent en compte la mobilité de la main-d'œuvre de courte durée. Même s'il existe une demande de données sur les migrations à court terme, les pays sont souvent dans l'incapacité de les fournir.
- 67. L'harmonisation a posteriori des méthodes repose sur une estimation de l'impact de différentes définitions, concernant par exemple les durées de séjour, à partir des données internationales relatives aux courants migratoires entrants et sortants. Cette stratégie a été étudiée au sein de l'Union européenne avant que le règlement sur les statistiques de la population ne fixe à douze mois la période minimale de séjour. Il conviendrait d'examiner plus avant des méthodes analogues à celles qui ont été élaborées dans le cadre des projets relatifs à la modélisation des migrations à des fins d'analyse statistique (MIMOSA) ou à la modélisation intégrée des migrations européennes (IMEM) afin d'en déterminer l'utilité pour les statistiques de la mobilité de la main-d'œuvre.

- 68. Il faudrait renforcer la collaboration entre les domaines de la statistique et entre les systèmes de collecte de données, notamment en ce qui concerne les statistiques du tourisme, de la population et du travail, comme suit:
- a) Les statistiques du travail peuvent être améliorées par la collecte systématique de données sur les parcours migratoires, en reprenant les questions qui figurent dans le module sur les migrations de travail de l'OIT. Une source s'avère particulièrement intéressante à cet égard, à savoir les enquêtes hybrides sur les questions sociales et sur les entreprises, telles que l'Enquête de l'Union européenne sur la structure des salaires (SES), qui porte sur un large échantillon d'emplois, mais ne contient aucune information sur les affectations à des postes de travail à l'étranger ou sur les travailleurs vivant à l'étranger;
- b) L'intérêt analytique des statistiques de la population serait considérablement renforcé si elles prenaient en considération les mouvements de courte durée et si elles recueillaient les données d'enquête et les données administratives sur les motifs de la migration;
- c) Les statistiques du tourisme, qui représentent une source exceptionnelle de données sur les mouvements de courte durée, répondraient mieux aux besoins des statistiques du travail si les enquêtes sur les voyages d'affaires comprenaient des variables supplémentaires;
- d) Il faudrait étendre ces travaux aux statistiques économiques, car la mesure précise de la mobilité de la main-d'œuvre aura une incidence sur le nombre d'indicateurs économiques, la productivité, etc.
- 69. D'importants investissements à long terme seront peut-être nécessaires pour pouvoir collecter de nouvelles données. Ils devront tout particulièrement couvrir les prestataires de services indépendants sans salariés comme il en existe un grand nombre dans les secteurs de la santé ou de la construction. Il sera primordial de faire bon usage d'instruments innovants de collecte de données et des classifications adoptées au niveau international, par l'OIM et l'OIT par exemple.
- 70. La question des mouvements illégaux de travailleurs, de la traite d'êtres humains et du travail forcé pourrait également faire l'objet d'un examen approfondi. Dans certains cas, le manque de données peut être déjà comblé par des études sectorielles consacrées, par exemple, aux secteurs de la construction, de l'habillement ou des transports, ou encore aux agences de placement ou d'intérim.

#### **B.** Recommandations

- 71. Afin d'améliorer le partage d'informations et la coordination dans ce domaine, le Bureau est invité à envisager:
- a) De créer une équipe spéciale sur les statistiques miroirs de la mobilité de la main-d'œuvre; et
- D'organiser un séminaire technique sur les classifications harmonisées des travailleurs étrangers non migrants.
- 72. L'équipe spéciale devrait étudier en particulier la possibilité d'améliorer l'échange international de données sur la mobilité de la main-d'œuvre et de recourir éventuellement à des modèles statistiques de la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle internationale. À cette fin, l'équipe spéciale pourra également examiner comment procéder à une harmonisation a posteriori sur la base des méthodes élaborées dans le cadre du projet MIMOSA. Elle pourra en outre envisager plus spécifiquement d'étudier les sources

d'information sur les migrations temporaires découlant de la coordination internationale des systèmes de sécurité sociale. Il est prévu de constituer une nouvelle équipe spéciale de l'intégration des données sur les migrations provenant de sources différentes (dont le Bureau examinera le mandat à sa réunion d'octobre 2015). Ce groupe pourra travailler en étroite collaboration avec l'équipe spéciale envisagée sur la mobilité de la main-d'œuvre.

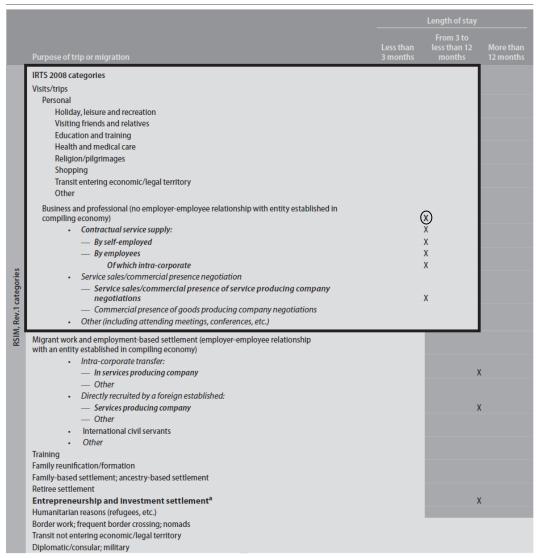
- 73. Le séminaire technique proposé devrait porter, en particulier, sur l'opportunité et les modalités éventuelles d'une classification de la mobilité de la main-d'œuvre, y compris les travailleurs étrangers migrants et non migrants, comme le prévoient les statistiques du commerce des services. Il offrira une occasion d'examiner le MSCIS 2010 ainsi que le guide à l'usage des statisticiens, et permettra aux pays et aux organisations internationales de faire part de leurs attentes et de leurs expériences en la matière. Il devrait être ouvert aux décideurs, aux parties prenantes et aux utilisateurs de statistiques et apportera des contributions à des travaux complémentaires.
- 74. Le Bureau est en outre invité à faire cadrer ces travaux avec ceux de l'OIT et à étudier les propositions des travaux futurs à sa prochaine réunion. L'inventaire des activités internationales actuellement en préparation à l'intention du groupe de travail de l'OIT sur les migrations de travail sera par exemple essentiel pour appuyer une plus ample coordination. Enfin, le Bureau peut envisager d'inviter l'OCDE, l'OMC et l'OIM à présenter des informations sur leurs travaux relatifs à la mobilité de la main-d'œuvre.

#### Annexe I

[Anglais seulement]

# Combination of tourism and migration statistics classifications and mode 4 data requirements as proposed in MSITS 2010

Links between coverage of RSIM, Rev.1 and that of IRTS 2008 in terms of purpose of trip or migration and length of stay: identifying GATS Mode 4



Note: : non-migrant categories. : migrant categories. : visitors.

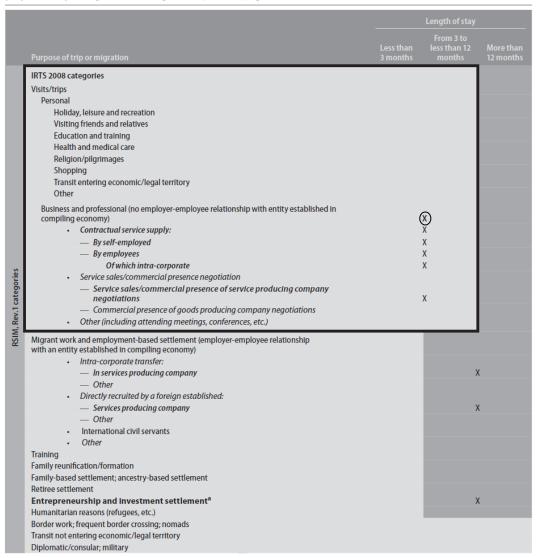
Entries in "purpose of trip or migration" column in boldface signify a Mode 4 purpose.

Entries in Italics in "purpose of trip or migration" column signify items that are not available in RSIM, Rev.1/IRTS 2008; additional breakdowns possible.

x signifies first rough approximation of Mode 4. "X" signifies Mode 4 information requirement.

Only in the services sector: see para, 5.103.

Links between coverage of RSIM, Rev.1 and that of IRTS 2008 in terms of purpose of trip or migration and length of stay: identifying GATS Mode 4



 $Entries\ in\ "purpose\ of\ trip\ or\ migration"\ column\ in\ boldface\ signify\ a\ Mode\ 4\ purpose.$ 

Entries in Italics in "purpose of trip or migration" column signify items that are not available in RSIM, Rev.1/IRTS 2008; additional breakdowns possible.

signifies first rough approximation of Mode 4. "X" signifies Mode 4 information requirement.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Only in the services sector; see para. 5.103.

#### **Annexe II**

# I. Detailed review of international statistical activities in the field

#### A. Activities focussing on migration

- 1. In 2006 a Global Migration Group (GMG)<sup>16</sup> was established by the United Nations Secretary-General as a high-level inter-institutional group of agencies involved in migration-related activities. While this group's main focus is on coordination of non-statistical activities, including contributions to a Global Forum on Migration and Development (GFMD)<sup>17</sup> its members are actively involved in the development and maintenance of statistical data on migration which is of relevance to labour mobility.
- 2. The importance of data on labour mobility is confirmed by the Declaration which has been adopted by the Member States of the United Nations General Assembly following a High-level Dialogue on International Migration and Development in 2013. The Declaration emphasized in particular the need for reliable statistical data on international migration, including when possible on the contributions of migrants to development in both origin and destination countries; this data could facilitate the design of evidence-based policy- and decision-making in all relevant aspects of sustainable development.

#### B. Eurostat

- 3. Since 2008 the collection of migration and citizenship data has been based on Regulation 862/2007<sup>18</sup>. Statistics collected under the Regulation must be based on common definitions and concepts. Most EU Member States base their statistics on administrative data: sources such as population registers, registers of foreigners, registers of residence or work permits. Some countries use sample surveys or estimation methods to produce migration statistics. The data on the acquisition of citizenship are normally produced from administrative systems.
- 4. The implementation of the Regulation is expected to result in increased availability and comparability of migration and citizenship statistics. The legal framework also includes harmonized statistics on residence permits. However with the free circulation of persons within the EU, these are limited to immigration from third countries. Consequently, the legal framework cannot provide full coverage on the purpose of migration within the Union.
- 5. As stated in Article 2.1(a), (b), (c) of Regulation 862/2007, immigrants who have been residing (or who are expected to reside) in the territory of an EU Member State for a period of at least 12 months are enumerated, as are emigrants living abroad for more than 12 months. Therefore, data collected by Eurostat concern migration for a period of 12 months or longer. This common definition of migration excludes short-term movements of people who have migrated for a period of less than one year or who have not migrated on a permanent basis such as seasonal workers or service suppliers.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> http://www.globalmigrationgroup.org

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> http://www.gfmd.org

<sup>18</sup> http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32007R0862:EN:NOT

- 6. At EU level, several household surveys can be used to derive information on migrants and their situation. The most relevant is the EU-Labour force survey, according to which there were 8.1 million economically active EU citizens in 2013 residing in another EU country than their country of citizenship which represents 3.3% of the total EU labour force. In addition, there were about 1.1 million persons who worked in another EU Member State than their country of residence as cross-border or frontier workers. In addition to the variables included in the 'core' survey, specific ad-hoc questions on migration are available from the 2008 ad-hoc module on migration which will be repeated in 2014. Generally speaking, the EU-LFS does not allow catching short-term movers as they are most often not part of the sample.
- 7. Several relevant EU initiatives to improve migration statistics have been presented in a compact review by Eurostat<sup>19.</sup> This includes the preparation of an inventory of existing data sources on migration called PROMINSTAT<sup>20</sup> or research projects addressing the comparability of migration data.
- 8. An early contribution to harmonisation in the EU was the project "Towards Harmonised European Statistics on International Migration" (THESIM). <sup>21</sup> In an attempt to make best use of available data and achieve comparable migration statistics by adjusting data based on national definitions Eurostat funded the MIMOSA project (Migration Modelling for Statistical Analyses). This project included a comprehensive exercise in mirror statistics on migration and delivered methods to reconcile differences in international migration statistics in European countries. The project produced adjusted estimates of both migration flows and population stocks which met common definitions contained in the European regulation on migration statistics. Its dedicated aim was to complete migration statistics by combining data from different sources and incorporating additional information or expert opinion when appropriate. It also provided estimation techniques in cases where appropriate data sources remained unavailable to meet the obligations of the regulation. <sup>22</sup> The project inspired an ongoing project on Integrated Modelling of European Migration (IMEM) led by the University of Southampton. <sup>23</sup>

#### C. International Organization for Migration (IOM)

- 9. The International Organization for Migration is the global intergovernmental organization solely dedicated to migration. IOM acts with its partners to achieve largely policy related goals related to migration management. It defines international labour migration "as the movement of people from one country to another for the purpose of employment."
- 10. The IOM's 2008 world migration report had the title "Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy" <sup>24</sup>. According to this publication data collection needs to adapt to the complexity of labour-related migratory movements and promote understanding of attendant policy issues. New data collection strategies would be required to better explore these emerging realities, such as: transnational communities/diasporas; return and circular migration; migration of the highly skilled; remittances; irregular migration and outcomes/impacts of migration.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2014/ECE\_CES\_2014\_31-Eurostat-Filling\_the\_migration\_gaps.pdf

<sup>20</sup> http://www.prominstat.eu/prominstat/database/

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> http://research.icmpd.org/1242.html#c2297

<sup>22</sup> http://mimosa.gedap.be/

http://www.norface-migration.org/currentprojectdetail.php?proj=3

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/migration-policy-and-research/migration-research-1/world-migration-report/world-migration-report-2008.html

- 11. IOM also emphasized in particular the need for reliable and standardized data on trafficking. This is considered a very difficult task for several reasons:
  - (a) The underground and illegal nature of trafficking;
  - (b) The lack of anti-trafficking legislation in many countries;
  - (c) The reluctance of victims to report their experiences to the authorities;
  - (d) The lack of government priority given to data collection and research.
- 12. Despite growing number of trafficking related research studies, data on human trafficking at the national and international level remains scarce and data collection efforts rarely employ standardized methodologies and comparable indicators. Moreover there would remain a need for safe and secure shared data access for varying and international anti-trafficking actors. The resulting impact is that often the data gathered are not comparable and the potential for use is limited.
- 13. In an attempt to bridge such gaps, the IOM developed a unique tool to monitor the assistance and collect information on the victims of trafficking (VoTs) it assists. The IOM global human trafficking database is the World's largest database of primary data on registered victims of trafficking (VoTs), containing only primary data on 13,809 registered victims of more than 85 different nationalities trafficked to more than 100 destination countries. It is a standardized anti-trafficking data-management tool available to all IOM missions and is actively used throughout all regions of the world. It facilitates the management of the whole IOM direct assistance, movement and reintegration process through a centrally managed system as well as mapping the victim's trafficking experience.
- 14. The structure of the database follows the format of the accompanying IOM VoT questionnaires, used by IOM missions and partnering organizations involved in direct assistance: the Screening Interview Form is intended to assess whether the individual is a victim of trafficking and thus eligible for an IOM's assistance project; and the Assistance Interview Form stands to track the nature of direct assistance given along with documenting further details of the trafficking experience. While initially designed as a case management tool for IOM counter-trafficking direct assistance programmes, the system quickly demonstrated its added value to research. Containing information of both a quantitative and qualitative nature, the database stores valuable primary data collected from assisted victims on:
  - (a) The socioeconomic profile of victims;
  - (b) The profile of traffickers;
  - (c) Trafficking routes;
  - (d) Patterns of exploitation and abuse;
  - (e) Nature of assistance provided;
  - (f) Instances of re-trafficking.
- 15. Drawing upon the technology and methodology tried and tested by IOM over the past years, IOM is seeking to develop the functioning of the database as an external case management and data collection tool to be used by NGOs and governments; standing to complement IOM's sharing of experiences and lessons learned with external parties active in the field of counter trafficking through the IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking.<sup>25</sup>

<sup>25</sup> http://publications.iom.int/bookstore/free/IOM\_Handbook\_Assistance.pdf

#### D. United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN-DESA)

- 16. UNDESA is the primary source of information on matters related to international migration and development for the General Assembly, ECOSOC and its functional commissions. UNDESA's activities in this area are part of its overall responsibilities for the analysis of development prospects globally, and aim at providing the foundation for the policy debate on maximizing the benefits of international migration for development. They include providing objective analyses of the causes and consequences of international migration; compiling, analyzing and disseminating statistics on international migration; working to improve the availability and comparability of those statistics; preparing the official United Nations estimates on global migration and, in collaboration with the Regional Commissions, monitoring national and regional policies on international migration.
- 17. In 1998 its Statistics Division (UNSD) has edited the "Recommendations on Statistics of International Migration" which still provides the main reference for population and migration statistics. (More recent work of UNSD which refers to statistics in trade in services is listed in section II of this Annex).
- 18. In February 2014 the Population Division convened its 12<sup>th</sup> Coordination Meeting on International Migration. This meeting is held annually in response to General Assembly resolution 58/208 of 13 February 2004, which requests the Secretary-General to continue convening meetings to coordinate international migration activities. By bringing together entities of the United Nations system, other relevant intergovernmental organizations and civil society as well as interested Member States, the coordination meeting provides a unique opportunity to strengthen collaboration and coordination within the United Nations system as well as with other relevant intergovernmental organizations to fully address the issue of international migration and development.

#### E. United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)

- 19. The Conference of European Statisticians (CES) Bureau set up a Steering Group on migration statistics to prepare a programme of work and develop a clearing house on migration statistics. Task forces under the guidance of the Steering Group have addressed the following topics:
- (a) Measuring emigration using data collected by the receiving country (finished in November 2009);
- (b) Analysis of international migration estimates using different length of stay definitions (finished in February 2012);
- (c) Improving migration and migrant data using household surveys and other sources (Suitland Working Group) (finished in February 2013).
- 20. As a result, the Conference endorsed the *Guidelines for Exchanging Data to Improve Emigration Statistics*, in June 2009.<sup>27</sup> In June 2012, the Conference discussed the final report by the Task Force with recommendations on analysis of international migration estimates using different length of stay definitions.<sup>28</sup> The Suitland Group produced a number of papers on methods of producing migration statistics, for instance a paper on

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> http://www.un.org/esa/population/meetings/twelfthcoord2014/twelfthcoord2014.htm

 $http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Guidelines\_improve\_emigration\_statistics.pdf$ 

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.10/2012/WP\_15\_Poulain\_01.pdf

Measuring hard-to-count migrant populations<sup>29</sup> and Eurostat's PROMINSTAT database as a repository for migration-related survey questions. In 2011, UNECE launched a new, regularly updated Clearinghouse on migration statistics allowing countries to improve their emigration data by using immigration data from other countries.<sup>30</sup> The Bureau set up a Task Force on measurement of the socio-economic conditions of migrants in November 2010 and a Task Force on circular migration in February 2013.

- 21. The economic aspects of labour mobility were discussed in a devoted chapter of the *CES Guide on the Impact of Globalization on National Accounts*. So far there has been no follow-up on the further work proposed in the Guide due to the many resource constraints of countries and the need to focus on the 2008 SNA implementation.
- 22. In 2014, a CES seminar on challenges in migration statistics a number of actions were proposed by the Conference to improve measurement of migration:
- (a) Improve the harmonization of concepts and definitions across and within countries;
  - (b) Increase cooperation between countries, including data exchange;
  - (c) Develop a harmonized framework for assessing data quality;
- (d) Continue international efforts to develop methodologies for measuring emerging patterns of migration;
- (e) Improve measurement of the economic and social impact of migration and the socio-economic conditions of migrants;
- (f) Increase the use and integration of multiple data sources for measuring migration, including the use of administrative records and improving cooperation with register authorities;
- (g) Involve users of statistics in the work for developing migration statistics. Enhance collaboration with other international organizations and the Global Migration Group (GMG);
- (h) Create mechanisms for follow-up on the implementation of methodological guidance related to migration statistics.
- 23. As a follow up of the Seminar, the October 2014 CES Bureau meeting discussed in particular the launch of additional initiatives to address integration of migration data within and between countries, and collect good practices in communication between national statistical offices and producers of administrative data and quality assessment of migration data. Terms of reference for a new task force will be developed and submitted to the February 2015 Bureau meeting for approval.

#### F. United Nations Population Fund (UNFPA)

24. International migration has important implications for population dynamics and thus for the core mandate of UNFPA. Among issues of particular concern are the challenges of female migration, including trafficking and smuggling; migration and the spread of diseases such as HIV/AIDS; the provision of basic social services, including reproductive health services, in areas of destination; protection of the human rights of migrants; migration and climate change; migration and young people; and migration statistics. UNFPA seeks to improve migration data, research and institutional capacity for formulating and implementing migration policies and programmes; facilitate policy dialogue, and strengthen

30 http://w3.unece.org/pxweb/

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.10/2012/WP\_9\_UNECE.pdf

partnerships to enhance understanding of the complexity of migration flows and their links to development.<sup>31</sup>

#### G. United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

25. The mandate of the United Nations Office on Drugs and Crime includes assistance of the international community to prevent and combat crimes including illegal trafficking of persons and forced labour. The assistance provided by UNODC focuses on the criminal justice components of responding to trafficking in persons and smuggling of migrants, keeping in mind the need to assist and protect victims of trafficking in persons and protect the rights of smuggled migrants. It has recently published a report on global trafficking in persons.<sup>32</sup>

#### H. The World Bank Group

26. In 2013 the World Bank has initiated The Global Knowledge Partnership on Migration and Development (KNOMAD) as a global hub of knowledge and policy expertise on migration and development issues. KNOMAD draws on experts from all parts of the world to synthesize existing knowledge and generate new knowledge for use by policy makers in sending and receiving countries. KNOMAD works in close coordination with the Global Forum on Migration and Development (GFMD) and the Global Migration Group (GMG). The World Bank has established a multi-donor trust fund to implement the KNOMAD. The Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) and the Federal Ministry of Economic Cooperation and Development (BMZ) are the largest contributors to the trust fund. Within the World Bank, KNOMAD is located in the Development Prospects Group of the Development Economics Vice-Presidency (DEC). Its core objectives include the generation and synthesis of statistical knowledge on migration issues and provision of technical assistance and capacity building to sending and receiving countries for the implementation of pilot projects, evaluation of migration policies, and data collection.

# II. Activities focussing on labour

## A. International Social Security Association (ISSA)

27. International labour mobility is recognized as a major challenge by social security organizations. In 2011 heads of social security organizations from Europe and Eurasia have committed to develop common principles for social security systems to cover labour migrants, at an international meeting in Baku, Azerbaijan.<sup>33</sup> The CEOs and directors representing some of the principal social security organizations in the region agreed to develop a framework document that would outline principles of social protection rights, and detail the administrative mechanisms for the administration of the transfer and payment of benefits for migrant labour between recipient and donor countries. Intensification of migration in the region had led to an increase in demands on social security, including, for example, requests for pension rights from citizens working in a neighbouring country. Seminar participants, agreed to establish a working group jointly between the ISSA and the International Association of Pension and Social Funds (IAPSF). While this activity remains largely non-statistical, the coordination of social security systems has great impact on the

<sup>31</sup> http://www.unfpa.org/pds/migration.html

<sup>32</sup> http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/glotip.html

<sup>33</sup> http://www.issa.int/topics/eurasia/issa-publications

availability of administrative data sources, as can be demonstrated in the case of statistics on posted workers in the European Union (see European Commission).

# B. European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (Eurofound)

28. The European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (Eurofound) is a tripartite European Union Agency, whose role is to provide knowledge in the area of social and work-related policies. As labour mobility is capable of altering industrial relations and certainly impacts on working conditions this is among Eurofound's core topics. In 2010 it has published a report which examines the extent of the phenomenon of the posting of workers, the roles played both by European and national-level legislation in determining the employment and working conditions of posted workers and the roles played by legislation and collective bargaining – and how these two domains interplay.<sup>34</sup>

# C. European Commission, Directorate General for Employment, Social Affairs and Inclusion (DG EMPL)

- 29. In order to estimate intra-EU labour mobility of workers, DG EMPL combines data from Eurostat migration statistics and the EU-Labour force survey (LFS) as well as national sources. The Employment analysis Unit published several pieces of analysis on that basis over the last few years<sup>35</sup>, in particular it its EU Employment and Social Situation Quarterly Review<sup>36</sup>.
- 30. DG EMPL also attempts to better use and disseminate national data sources, notably through the Technical committee on free movement of workers for which a questionnaire is sent to the Member States since 2011 and a compendium of national data sources on EU mobile citizens/workers prepared.
- 31. To address non-migrant foreign workers DG EMPL uses LFS estimates of the number of persons residing in a given EU Member State but working in another. This method has been used in the 2011 *Mobility in Europe report -201*". <sup>37</sup> Moreover, in 2009 DG EMPL has commissioned a specific report on short-term labour mobility. <sup>38</sup> Finally, the 2009 Eurobarometer on mobility show that for 38% of the persons having had a mobility experience in the past, the duration of the last move was less than 12 months, underlining that short-term mobility does play a large role in the overall mobility phenomenon. The shares were even higher among certain categories (i.e. self-employed, managers, other white collars). <sup>39</sup>
- 32. Since beginning of 2014, the Unit responsible for free movement of workers and coordination of social security systems is reinforcing its statistical capacity, with a support of an external Network of experts. It will publish annually a statistical report on labour mobility and update the compendium of data sources available at national level on EU mobile citizens/workers. The Network will also update analysis of data collected in the

(http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=11944&langId=en).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1073.htm

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Employment in Europe - 2008, chapter 3; Employment and Social Situation Developments in Europe - 2011, chapter 6; Employment and Social Situation Developments in Europe - 2013, chapter 5

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> See issues published in June 2013 and in June 2014

<sup>37</sup> http://www.mobilitypartnership.eu/Documents/Mobility%20in%20Europe%202011.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=3463&langId=en

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> EB (2009) 337, available at: http://ec.europa.eu/public\_opinion/archives/ebs/ebs\_337\_en.pdf

context of coordination of social security systems, for instance statistics on portable document U2 which relate to the exportation of rights to unemployment benefits.

- 33. The network will also analyse the data collected on portable documents A1 which are used for posted workers for the reference years 2012 and 2013. So called portable documents A1 are issued when a worker or self-employed person is posted to another EEA country. According to that source there were about 1.2 million posted workers in the EU in 2011<sup>40</sup>. These are workers performing short-term assignments abroad for their companies in the context of the free movement of services.
- In 2011, the main sending countries of posted workers were Poland, Germany and France followed by Romania, Hungary, Belgium and Portugal. The main receiving countries were Germany and France followed by the Netherlands, Belgium, Spain, Italy and Austria. Compared to 2009, the data indicate an increase in the number of postings, which occurred mainly between 2010 and 2011. The PD A1 data confirms that destinations for labour mobility are mainly influenced by geographical proximity, with a large share of the PDA1 being issued between Nord-West European Member States. Nevertheless, the number of posted workers sent abroad has increased the most in relative terms (more than 70% increase) from Slovenia, Romania, Latvia, Estonia, Lithuania and Bulgaria. In absolute terms, the number of posted workers sent abroad has also increased strongly from Germany, Poland, Hungary and Slovakia. Moreover, the number of posted workers received from abroad has increased sharply (over 2009-11) in Austria, Norway and Germany (more than 40% increase) and in absolute terms also in Belgium, the Netherlands, Italy and Switzerland. On the contrary the number of workers posted to Spain and Greece has decreased, most probably in relation with the decline of labour demand subsequent to the crisis in those two countries.
- 35. The data from those 14 countries which did provide a sectoral breakdown suggest that on average in 2011 around 71% of PD A1 certificates issued were for industry, including 43% into the construction sector. The share of the PD A1 issued for activities in the service sector is around 27% and agriculture and fishing make for around 2.5% of all PD A1
- 36. The A1 data collection fills an important information gap concerning the posting of workers as it is the only source which allows for a comparable overview of the number of postings across EU-Member States. However, the number of PD A1 recorded by countries can only provide a proxy on the actual number of postings taking place. Firstly, it is not known how many PD A1 translate into actual postings. Secondly, there is no information on undocumented postings, i.e.workers posted by their employers without having applied for a PD A1. The portable documents were established in the context of the coordination of social security systems conditions and do not necessarily reflect the criteria of posted workers according to EU rules under Directive 96/71/EC. Some workers do not require PD A1 and are therefore omitted in this count.
- 37. In any case PD A1 certificates issued in each country do not contain information on the duration of postings or the hours worked and are thus not a suitable source to calculate labour input or assess the impact of postings on the level and structure of employment and wages in the sending and receiving countries. Sectoral breakdown for the data of the main sending countries is available only for a few countries and none provide any detail on economic activity.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=9675&langId=en

#### D. International Labour Organization (ILO)

- 38. ILO, the UN specialized agency on labour issues, has been dealing with labour migration since 1919. It has pioneered international Conventions to specifically protect migrant workers and guide migration policy such as the Migration for Employment Convention (Revised), 1949 (No. 97) and the Migrant Workers (Supplementary Provisions) Convention, 1975 (No. 143). In Article 11 of Convention No. 143, a migrant worker is defined as "a person who migrates or who has migrated from one country to another with a view to being employed otherwise than on his own account and includes any person regularly admitted as a migrant worker." The same article excluded forms of labour mobility which became particularly pertinent in the globalisation context such as:
  - (a) Frontier workers;
- (b) Artists and members of the liberal professions who have entered the country on a short-term basis;
  - (c) Seamen;
  - (d) Persons coming specifically for purposes of training or education;
- (e) Employees of organizations or undertakings operating within the territory of a country who have been admitted temporarily to that country at the request of their employer to undertake specific duties or assignments, for a limited and defined period of time, and who are required to leave that country on the completion of their duties or assignments.
- 39. All major departments of ILO, including those concerned with international labour standards, employment, social protection and social dialogue, work on labour migration within its overarching framework of 'decent work for all'. ILO provides advisory services to member states, promotes international labour standards, provides a tripartite forum for consultations, serves as a global knowledge base, and provides technical assistance and capacity-building to constituents. ILO has also developed a non-binding Multilateral Framework on Labour Migration to guide its constituents and other stakeholders in the formulation and implementation of labour migration policy.
- 40. In 1994 and 1995, ILO had launched an Interdepartmental Project on Migrant Workers, which produced a review of sources and methodological issues for statistics on international labour migration. <sup>42</sup> It proposed to view statistics on migrant workers as an integral part of labour statistics rather than a complication to demographic statistics which serve other purposes. More specifically, the report avoided reference to the "minimum period of stay" which is common in population statistics. Instead, the focus was set on persons "who move across borders with the objective to take employment", which also brings seasonal workers into scope. The report enumerated a wide array of possible sources and distinguished strategies for poor and rich as well as primarily destination or origin countries. It concluded that there would be no simple shortcuts to improved statistics. Long-term and gradual success would be possible, provided there is sufficient concern with and formalised international cooperation on labour migration statistics.
- 41. In a press release of April 1997<sup>43</sup>, ILO had drawn attention to a trend towards temporary migration for employment prevailing irrespective of geography or levels of economic development of destination countries. It mentioned Canada, a traditional immigration country, where the number of temporary worker visas issued had quadrupled

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> A broader definition of "migrant worker" appears also in Article 2(1) of the 1990 UN Convention on Migrant Workers.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms\_087886.pdf

<sup>43</sup> http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/media-centre/press-releases/WCMS\_008048/lang--en/index.htm

in one decade and the annual inflow of temporary workers into Canada had been two and a half times larger than the number of permanent immigrants. A similar pattern had been observed for the United States as well as Australia, France, Germany and even Mexico which reportedly admitted more than 70,000 workers from Central America for seasonal work in agriculture per year. The pattern was seen as particularly pertinent throughout the Pacific-rim where hardly any permanent migration-for-work schemes had been in place. The temporary movements into Japan or Republic of Korea were often related to training-with-employment schemes for people from less developed countries in the region. The trend towards more temporary labour migration is continuing as confirmed by the report on migrant workers to the 2004 ILC<sup>44</sup> and a 2010 book on *International labour migration: A rights-based approach*. 45

- 42. In October 2013, the 19th International Conference of Labour Statisticians adopted a Resolution concerning further work on labour migration statistics, which recommends that the Office: "(a) set up a working group with the aim of sharing good practices, discussing and developing a work plan for defining international standards on labour migration statistics that can inform labour market and migration policy; [and] (b) prepare a progress report for discussion to the next ICLS."
- 43. The working group is being established in response to a lack of harmonisation, even within countries, which is a main obstacle for the production of coherent statistics on labour migration. It is intended to provide guidance by agreed international standards, concepts and definitions and foster the exchange of experience among compilers. Countries which have already expressed special interest in becoming members of the working group include Mexico, Peru, Moldova, Ukraine and Russia. Given budgetary constraints, however preparations for the establishment of the working group have slowed down and it will now only be set up in early 2015. At the moment ILO is preparing a new questionnaire on statistical sources, responsible/competent institutions, contact persons and methodologies used in countries to address labour migration.
- 44. ILO is concerned with the conditions of migrant workers who are of particular relevance in the context of provision of decent work for all. Such workers are often temporary and mobile, and constitute 'elusive' populations. Their good statistical coverage raises special problems. For example, temporary migrant workers in construction and garment industries often live in collective quarters or other forms of concentration which are not easy to include in conventional surveys. In this context, ILO has made a major investment in methodological work on sampling of elusive populations, specifically with applications to child labour. Such innovative methodology can also contribute to better coverage of temporary and mobile labour in the LFS, provided that regular data collection is not jeopardized.
- 45. In 2014, the ILO held the chair of the Global Migration Group (GMG) which is an inter-agency group bringing together heads of agencies to promote the wider application of all relevant international and regional instruments and norms relating to migration, and to encourage the adoption of more coherent, comprehensive and better coordinated approaches to the issue of international migration. The GMG is particularly concerned with improving the overall effectiveness of its members and other stakeholders in capitalizing upon the opportunities and responding to the challenges presented by international migration. The GMG's work is organized on the basis of five thematic working groups and task forces co-chaired by individual GMG agencies, including a Working Group on Data and Research and a Task Force on Migration and Decent Work.<sup>46</sup>

<sup>44</sup> http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc92/pdf/rep-vi.pdf

<sup>45</sup> http://www.upf.edu/gritim/\_pdf/rights\_based\_approach.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> See the GMG's website at: http://www.globalmigrationgroup.org/

#### E. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)

- 46. The Database on Immigrants in OECD Countries (DIOC) is one of the projects the OECD International Migration Division has undertaken to fill gaps in migration statistics, with the help of the OECD Statistics Directorate. This data base utilises primarily census data and questions on the country of birth which are collected since the 2000 census round. It also informs about education and occupation of migrants.
- 47. As an alternative to the UN system which approaches international migration from a demographic, rather than labour market perspective, the OECD has also established a reporting system on flows. It is based on residence permits which regulate the duration of stay and economic activities of migrants. In 2013 the 37<sup>th</sup> issue of the migration outlook has been published which builds on the OECD's data base on international migration.<sup>47</sup> It is based on national respondents appointed by the OECD Secretariat with the approval of the authorities of member countries. The collected data are not necessarily based on common definitions. Countries include OECD countries as well as the Russian Federation. The continuous reporting system on migration has no authority to impose changes in data collection procedures. It is an observatory which has to use existing statistics. However, it does play an active role in suggesting what it considers to be essential improvements in data collection and makes every effort to present consistent and well-documented statistics.
- 48. In the context of increased importance of economic migration to effectively respond to labour market needs, the Directorate General for Employment, Social Affairs and Inclusion of the European Commission and the OECD's Directorate for Employment, Labour and Social Affairs launched in 2011 a two-year joint project on "Matching economic migration with labour market needs". It delivered a publication which addressed the role which free-mobility migration could play in addressing labour and skills shortages.<sup>48</sup> In September 2014 another book will be published which addresses jointly OECD and EU concerns on migration and labour market policy.<sup>49</sup>
- 49. According to its contribution to the CES Seminar on migration statistics<sup>50</sup> 2014 OECD has launched a project aiming at developing further the standardised statistics on permanent flows. Its aim is to improve timeliness, country coverage and new breakdowns, notably by nationality and gender. A questionnaire on data availability which has been sent to the members of the OECD Expert Group of Migration has led to promising results for the majority of OECD countries.
- 50. OECD also announced to launch a wide reflexion on the measurement of temporary workers through its OECD Expert Group on Migration. The objectives are to better capture the reality of temporary migration, in particular to deal with the status changes, and to examine which categories are growing in importance in migration policies and should be subject to heightened attention.
- 51. The relevant priorities in the OECD's programme of work 2015-16 are as follows:
- the development of a new database on international migration flows based on permit data by gender and nationality,
- the improvement of the international comparability of migration statistics on temporary movements and return migration,

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/international-migration-outlook-2013\_migr\_outlook-2013-en

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/free-movement-of-workers-and-labour-market-adjustment\_9789264177185-en

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/matching-economic-migration-with-labour-market-needs\_9789264216501-en

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2014/ECE\_CES\_2014\_28-OECD-Monitoring\_migrant\_population.pdf

- the collection, where possible, of infra-annual data on migration flows to enhance the timeliness of OECD migration statistics,
- follow-up analysis of the role of migration in addressing demographic imbalances across regions/countries over the medium-term, and
- international expert workshop on International Migration Statistics in 2015

#### F. United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD)

- 52. UNCTAD, the UN focal point for the integrated treatment of trade and development, aims, inter alia, to make migration work for development and the achievement of the Millennium Development Goals (MDGs). Under its three pillars (research and analysis, technical assistance and inter-governmental consensus-building), UNCTAD actively promotes coherence and global understanding by offering strategic policy analysis and practical solutions on the nexus between migration, trade and development as well as the impact of remittances on poverty in developing countries. In addition to key publications and holding related expert meetings, UNCTAD undertakes analytical work and provides advice and technical assistance to policy makers, trade negotiators, regulators and other stakeholders.
- 53. Specifically mandated areas are the contribution of migrants to development; the potential benefits and opportunities of trade, investment and developmental links between countries of origin of migrants and their communities abroad; maximizing the development gains of remittances, channelling migrant remittances to productive sectors of the economy and financial inclusion of migrants. UNCTAD also contributes to developing the knowledge base on migration, trade and development issues and trends through surveys, collecting migration-related data and information including on temporary and circular migration; gender-related migration; impact of economic crisis on migration and remittances, brain-drain and brain circulation. Specifically in the area of trade in services and its links to migration, UNCTAD's work also focuses on market access and regulatory issues, institutional frameworks to facilitate the temporary movement of natural persons at the multilateral (GATS Mode 4), regional and bilateral levels, as well as trade in labour intensive services and fostering skills development and recognition of qualifications. UNCTAD participates in the interagency Task Force on Statistics of International Trade in Services.

#### **G.** United Nations Statistics Division (UNSD)

- 54. UNSD is a part of the UN-DESA which has been described above. While it is the editor of the 1998 Recommendations on Statistics on International Migration its most recent activities were more specific to labour mobility. An Interagency Task Force on Statistics of International Trade in Services (TFSITS) was established at the request of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) and United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) to the Statistical Commission in 1994. The objectives of the Task Force are to elaborate the statistical requirements of the General Agreement on Trade in Services (GATS). A Manual on Statistics of International Trade in Services (MSITS) was published in 2002 and the revised version, the MSITS 2010 was adopted by the UN Statistical Commission at its 41st session in 2010 and published in 2011.
- 55. The Task Force had been convened by OECD, and consisted of Eurostat, International Monetary Fund (IMF), UNCTAD, the United Nations Statistics Division (UNSD), the World Tourism Organization (UNWTO) and WTO.
- 56. In 2004 a Technical Subgroup (TSG) on the Movement of Persons Mode 4 was established by the Statistical Commission. The TSG consisted of experts from international organizations and national statistical offices. UNSD held the Chair and Secretariat of the

group. The framework for the measurement of the movement of persons, developed by the TSG, provided input for the revised Balance of Payments Manual and the revised Manual on Statistics of International Trade in Services.,

- 57. In 2011 the Task Force asked the United Nations Statistics Division (UNSD) to take the lead in developing a compilation guide for MSITS 2010. UNSD took the initiative to establish an expert group on the compilation of SITS (EG-CSITS) in cooperation with the Task Force. The expert group consists of all Task Force members and national experts from developed and developing countries. A draft guide is already available and will be finalised in 2014. The planned activities of UNSD include:
  - (a) Finalizing, editing and formatting the Compilers Guide for MSITS 2010;
- (b) Support the implementation of MSITS 2010 through regional capacity building;
- (c) Support the implementation of IRTS 2008 in close collaboration with UNWTO;
  - (d) Integration of the dissemination of statistics of trade in goods and services;
  - (e) Linking trade and other economic, financial and social statistics;
  - (f) Promoting improved institutional arrangements for the compilation of SITS;
- (g) Revision of the BEC classification (including service) and establishing a classification on Business Functions;
- (h) Support the research on the statistical use of big data for international trade in services statistics.

#### H. The World Trade Organization (WTO)

58. WTO has great interest in the availability of data on the cross border movement of persons related to the supply of services. The number of persons involved would be an important indicator to inform negotiators, monitor trade commitments and possibly dispute settlement. In the past it has contributed to the *UNECE Guide on the Impact of Globalisation on National Accounts and the Manual on Statistics in Trade in Services* and is currently supporting its practical implementation through a comprehensive compilers guide for trade in services statistics. WTO understands the cross cutting nature of labour mobility between national accounts, balance of payments as well as trade-, enterprise-, tourism-, population- and labour market statistics and is advocating the integration of existing sources instead of initiating new data collections.

#### **Annexe III**

## I. Detailed review of country practices in Austria and Slovakia

#### A. Available statistics on labour mobility in Austria

- 1. Tourism statistics provide a proxy for total outbound labour mobility, including mode 4 trade in services. The Austrian survey on holiday and business travels provides quarterly data on the total outflow of business travellers. According to that source, close to 10 percent of the population over 15 years, had at least one business trip in 2013. However, only about 30% of trips required a stay of four or more nights. The current quarterly design excludes longer business travels because respondents are asked to report only trips which had begun in the three months before the survey. The occurrence of longer business travels during the reference year is however collected once a year. The survey distinguishes participation in conferences or other business travels but contains little further information on the type of labour mobility.
- 2. The Austrian population register provides detailed information on the inflow of short-term migrants. About one third of the total annual inflow of foreigners who stay at least 3 months maintains a main residence in Austria for less than 12 months. This implies a massive undercount of the total immigration flow in Austria when only long-term migrants are considered such as currently foreseen by the EU-regulation on migration statistics (EC 862/2007). The Austrian population register contains no data on the economic activity status. Statistics on residence permits according to the said Regulation only include migrants from outside the European Union and are currently not integrated into Austrian migration statistics. It appears plausible however, that short-term migrants include a significant share of labour migrants, so that the undercount implied when only long-term migrants are considered may be particularly relevant for statistics on labour mobility.

Table 1
Short and long-term immigration to Austria

	Inflow of migrants (in Thousands) who were present for at least		migration undercount (12 months rule)	
	3 months	12 months	in Thousands	in %
2007	106	73	34	32
2008	110	74	36	33
2009	108	69	38	36
2010	113	71	42	37
2011	125	82	42	34
2012	140	90	51	36
2013	151	102	49	33

Source: STATISTICS AUSTRIA, Population Statistics.

3. The Austrian register based census includes a census of local units of employment which is the basis of statistics on commuters from abroad (including frontier workers). According to these data about 2.5% of all economically active persons workers in Austria have not had a main residence registered in Austria at the census reference date (about half of these had however some secondary residence). The data provides substantial detail on this population. Commuters from abroad are defined as persons whose main residence on the reference date is not within the territory of Austria, but who are insured under Austrian social security and who engage in an employed or self-employed activity in Austria. Given

this coverage, economically active persons who remain employed with a non-resident employer, such as in the case of trade in services, cross border hiring or posting of workers will normally not be considered. The register based census also identifies persons commuting abroad. These are employed persons who are either insured under Austrian social security, or are cross-border commuters according to employment statistics, and pursue an employment outside of Austria. Individuals who work for a foreign employer are not included. According to the register based census, the number of commuters abroad amounts to about one percent of the number of economically active persons in Austria. <sup>51</sup>

Table 2

Main residence for employed and self-employed persons registered in Austria

NACE 2008	main residence		
	Austria	abroad	% abroad
S Other service activities	122,614	16,943	12.1%
I Accommodation and food service activities	235,160	12,808	5.2%
N Administrative and support service activities	213,390	10,229	4.6%
F Construction	298,877	9,688	3.1%
Q Human health and social work activities	327,501	8,946	2.7%
H Transportation and storage	199,461	5,419	2.6%
A Agriculture and Forestry	172,258	4,656	2.6%
C Manufacturing	589,996	13,378	2.2%
R Arts, entertainment and recreation	62,104	1,377	2.2%
B Mining and Quarrying	7,374	137	1.8%
L Real estate activities	66,874	1,221	1.8%
G Wholesale & retail trade; repair of motor vehicles & -cycles	630,773	9,533	1.5%
M Professional, scientific and technical activities	269,826	3,663	1.3%
E Water supply;sewerage, waste management & remediation	18,998	250	1.3%
P Education	329,615	3,913	1.2%
J Information and Communication	98,473	1,071	1.1%
K Financial and insurance activities	130,832	1,119	0.8%
D Electricity, gas, steam and air conditioning supply	28,120	144	0.5%
O Public administration and defence, compulsory social security	259,551	872	0.3%

Source: STATISTICS AUSTRIA, Register based census 2011.

4. One option to address labour mobility are sectoral studies. According to the Austrian Labour Force Survey, Agency workers amount for approximately 2 per cent of employees in Austria. The duration and share of cross border agency workers is yet unknown. In 2014 Statistics Austria has for the first time been commissioned by the Ministry of Labour, Social Affairs and Consumer Protection, to collect data on persons working for temporary work agencies (TWA). This includes employees of temporary work agencies established in Austria who are sent abroad as well as workers employed by foreign agencies whose workplace is with an Austrian employer. If foreign agency workers are integrated in an Austrian undertaking and subject to its functional supervision and instructions this is not considered a case of posting, but hiring out of workers and subject to certain registration procedures. The data is collected by a survey in which all TWA and those enterprises who received foreign agency workers are requested to provide data on each employee. Its main characteristics include citizenship, duration and place of agency work at a specified reference date. Fieldwork will be completed in autumn 2014. All preliminary evidence suggests that only a limited coverage of employees of foreign agencies can be achieved.

<sup>51</sup> www.statistik.at/web\_de/Redirect/index.htm?dDocName=076808

- The Austrian Labour Force Survey is conducted according to EU-Regulation 377/2008 which established the main harmonised source on labour market statistics in the European Union. Since 2004 the Austrian LFS also includes information on the country of birth, the duration of residence and the country of residence one year before the interview. In 2008 and 2014 special modules were conducted on migration including questions on the purpose of migration. According to that data in total, about 16-17% of the employed persons were born abroad. The module 2008 revealed that for only about 21% of the foreign born employed population the purpose of migration was work-related. Preliminary data from the 2014 module suggests that roughly 2-3 percent of the working age population born in Austria had lived and worked abroad for at least 6 months in the last 10 years. The LFS is based on a sample of households in which at least one person has registered a main residence. As with all sample surveys the detailed analysis of rare populations such as the annual inflow of migrants is subject to relatively large sampling errors and not part of routine reporting. Its sampling frame normally excludes non-migrant foreign workers such as border workers, posted or hired out workers who have not registered a main residence in Austria.
- 6. For the estimation of Austrian residents working abroad, Austrian National Accounts rely on data provided by neighbouring countries which are consistent with the register based census. So far Austrian trade in services statistics do not distinguish by mode and have no data on non-migrant foreign workers.
- The Danube University Krems is the Austrian correspondent to SOPEMI, the OECD's reporting system on migration. Its recent report presented figures from the Austrian Labour Market Service according to which the registered annual inflow of posted workers had increased from about 3000 persons in the year 2000 to more than 7000 persons in the year 2010. In total, the number of posted workers or self-employed service providers entering between 2004 and 2011 from new EU-Member States would have increased by 40.000 compared to an increase of 60.000 migrant wage and salary earners. The report concluded "Given the increasing role of services in employment creation, the numbers of posted workers relative to migrant workers can be expected to increase. In view of strict wage regulations and control of working conditions in the case of migrants and the limited controls and controllability of wage and working conditions of posted workers, the posting of workers may actually take precedence over immigration as a strategy of companies to satisfy their labour demands in a flexible way." The report also held that while trade in services would in theory allow only temporary movements of persons, it may "not be easy to enforce return migration" and institutions like WTO "may underestimate the social cost of trade."52

<sup>52</sup> http://www.donau-uni.ac.at/imperia/md/content/department/migrationglobalisierung/forschung/sopemi/biffl-sopemi-2013.pdf

#### B. Available statistics on labour mobility in Slovakia

- 8. Information on labour mobility is spread over several sources in social statistics and has become an important topic for cross border transport planning and statistics. From tourism statistics, the number of outbound overnight business trips from Slovakia is estimated to have declined from more than 800,000 in 2004 to less than 600,000 in 2011. Further information on trips has been collected in 2013 through a passenger survey named "Bravissimo" conducted by the statistical office in a joint project of the Slovak and Austrian Ministries of transport.
- 9. For social statistics on labour mobility, the Labour Force Survey provides quarterly sample data on the outflow of short-term labour migration including cross-border workers. In the second quarter of 2014, 5.7 % (133,800) of the employed worked abroad. 29.8 % (39,900) of employed abroad worked in Austria. On the other hand, LFS data also provides information on the inflow of foreign migrants; most of them come from the Czech Republic. The number of the foreign migrants is very small e.g. in the 2008 ad hoc module only 1.1 % of the surveyed persons declared both parents who were born abroad (40.7 % of them from the Czech Republic). In addition during the second quarter of 2014 the supplementary survey on "the Labour Market Situation of Migrants and their Descendants" was carried out. The data output will be available in May 2015.
- 10. Also quarterly enterprise surveys provide information on companies' employees working abroad. Small firms up to 19 employees and self-employed persons (incl. their employees) are excluded. In the second quarter of 2014 only 0.8 % (10,600) persons out of this group of employees worked abroad. Enterprise surveys do not gather data for the inflow of labour mobility. The structure of earnings survey is not designed to collect data on labour mobility.
- 11. Census in the Slovak Republic is conducted every 10 years, until now by self-enumeration method. Census data refer to the census date. It follows that the results of last census reflect the situation at 21 May 2011. Data on labour migration refers to the person's previous place and country of residence; time of immigration (month and year) to the current place of residence; reasons for immigration related to work. Based on this information it is possible to evaluate short-term and long-term labour migration in general. Specific tabulations on foreign workers can be provided.
- 12. Data related to the movement of labour force can also be derived from data on attendance and leaving inhabitants (residing permanently in Slovak Republic or foreigners counted in the Slovak Republic) to work in the Slovak Republic or abroad (to concrete country of the place of employment). There is also additional information on the frequency and length (in minutes) of attendance to work and structure of the population by sex, age, education, marital status, employment and by various other characteristics.
- 13. The statistical survey of migration (internal and external) records also the purpose of migration, including those related to work. However, migration is considered only as a change of permanent or usual residence.